

Date limite d'inscription : 18 octobre 2023

Contact :
Institut de formation des infirmiers de bloc opératoire
Hôpitaux Civils de Colmar
68024 COLMAR CEDEX

☎ : 03 89 12 46 50

💻 secibode.ecoles@ch-colmar.fr



Institut de formation des infirmiers de bloc opératoire
Hôpitaux Civils de Colmar



**Formation complémentaire
pour la réalisation de certains actes
professionnels en bloc opératoire
par les infirmiers**



Action de formation 2023



Participants :

Infirmiers exerçant au bloc opératoire détenant l'autorisation temporaire délivrée par la DRDCS d'exercer les activités relevant de l'alinéa 1b de l'article R 4311-11-1 du Code de la santé publique

Nombre : la session est assurée pour des groupes de 60 personnes avec un seuil minimum de 30 participants

Durée réglementaire :

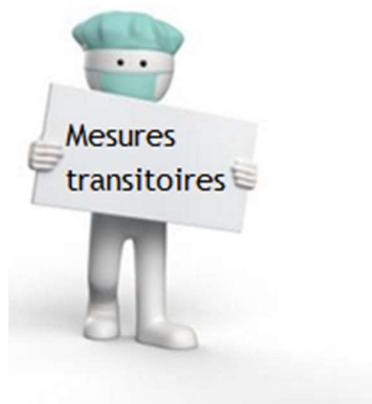
3 jours soit 21 heures d'enseignement

Calendrier :

- ◆ 20, 21 et 22 novembre 2023

Coût : 1 080 € par participant

Les pauses et repas sont à la charge des participants



Attention : formation non éligible au CPF

Objectif :

Obtenir une attestation de suivi de la formation complémentaire telle que décrite dans l'arrêté du 26 avril 2021 qui sera délivrée à l'issue de la session

Moyens pédagogiques :

- ◆ cours magistraux
- ◆ apports de connaissances

Programme :

- ◆ conforme aux dispositions de l'annexe 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019
- ◆ cadre réglementaire de l'exercice des actes de l'alinéa 1b de l'article R4311-11-1 du Code de la santé publique
- ◆ définitions et principes de l'aide à l'aspiration, l'exposition et l'hémostase
- ◆ risques liés à l'exercice des trois activités

Horaires :

9 heures à 17 heures, pause déjeuner incluse

La présence des stagiaires est obligatoire sur l'intégralité des heures dispensées pour obtenir l'attestation

Lieu de la formation :

Institut de formation des infirmiers de bloc opératoire
Centre de formation des professions paramédicales
Hôpitaux Civils de Colmar